

qui sont actuellement réservées aux femmes à métier. Il est paradoxal aujourd'hui qu'une femme qui fait partie de la main-d'œuvre active, puis se marie et élève ses enfants ne peut pas du tout contribuer au Régime de pensions du Canada pendant qu'elle demeure à la maison pour remplir ce rôle social indispensable. Elle peut revenir à la vie active lorsque ses enfants sont élevés, mais aux yeux du Canada, elle a cessé d'exister pendant tout le temps où elle a rempli son rôle social au foyer.

Je sais que la mise en œuvre du Régime de pensions du Canada peut poser certains problèmes d'actuariat, mais j'espère que nous aurons l'esprit assez ouvert pour faire participer les maîtresses de maison au Régime afin qu'elles puissent contribuer pendant leurs années actives. Nous devons adopter une nouvelle attitude et reconnaître les femmes comme des personnes chargées de responsabilités économiques à l'égard d'elles-mêmes et des personnes à leur charge, considérer l'aspect économique du rôle de la femme au foyer et dans la société, et l'influence de ce rôle sur leur capacité de gain sur le marché du travail et sur leur sécurité dans l'avenir, voir comment ce rôle constitue l'un des principaux piliers de l'économie et représente un apport considérable et très réel en faveur de tous les avantages sociaux réservés jusqu'à maintenant aux salariés.

Honorables sénateurs, le Canada peut s'enorgueillir des progrès réalisés ces douze derniers mois, dans des circonstances difficiles. Les Canadiens, d'où qu'ils soient, en ont tout le mérite. Ces progrès sont l'œuvre, en partie, des

gouvernements, du secteur privé, de la population active et de tous ceux dont l'apport prend une multiplicité de formes. Le discours du trône que Son Excellence le Gouverneur général a si gracieusement fait hier, contient la promesse de choses encore plus grandes pour les prochains mois. Il exprime de façon positive et optimiste une préoccupation pour les problèmes des Canadiens; il reconnaît que le Canada se heurte à des problèmes graves et ardues auxquels il offre cependant des solutions constructives. Je suis donc heureux d'appuyer le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône, mon ami et collègue, l'honorable sénateur Louis Robichaud.

(Sur la motion du sénateur Flynn, le débat est ajourné.)

**L'HONORABLE CAMPBELL HAIG  
L'HONORABLE ALLISTER GROSART**

FÉLICITATIONS À L'OCCASION DE LEUR RETOUR AU SÉNAT

**L'honorable Paul Martin:** Honorables sénateurs, avant de proposer l'ajournement, je me demande si, en décembre, j'ai exprimé au sénateur Haig notre joie de le revoir.

**L'honorable M. Flynn:** Vous l'avez fait.

**L'honorable M. Martin:** De toute façon, je suis heureux de le revoir.

Je me réjouis aussi du retour du sénateur Grosart. La maladie l'a empêché d'assister aux difficiles séances que nous avons eues en décembre et janvier. Nous sommes tous très heureux de le retrouver en aussi grande forme.

(Le Sénat s'ajourne au mardi 5 mars 1974, à 8 heures du soir.)